

Agenda

Mardi 22 avril

Conférence de presse interfédérale

Mercredi 23 avril

Audience Darcos

Jeudi 24 avril

Congrès Autonome de Solidarité à Toulouse

Mardi 29 avril

Commission nationale de contrôle

Lundi 5 mai

Congrès A & I à Sélestat

Du 5 au 7 mai

Groupe de travail « Classement des établissements » au ministère

Mardi 6 mai

Commission Laïcité
Cellule juridique

Lundi 12 mai

Classement des établissements au ministère

Mardi 13 mai

Bureau national

Mercredi 14 et jeudi 15 mai

Conseil syndical national

Mercredi 21 mai

Rencontre avec le SNES : autonomie des établissements

Du 26 au 28 mai

Mouvement sur poste d'adjoint et ajustements sur poste de chef

Du 3 au 5 juin

Congrès du SNAEN

Du 7 au 8 juin

Congrès FCPE à Clermont-Fd

Bureau national du 2 avril 2003

Point Politique par le Secrétaire général

Ph. Guittet rappelle l'excellent travail fourni lors du précédent BN à La Rochelle (Direction 107 p. 4). Il souligne ensuite le contexte particulier international (guerre en Irak) qui masque les autres problèmes dont la crise économique. Tout est remis en cause et reporté, les enjeux demeurent dont le devenir des retraites, d'où le syndicalisme ne doit pas être évincé comme interlocuteur. 6 grands principes ont été réaffirmés aux syndicats et une grève prévue le 3 avril.

Autre préoccupation un peu occultée dans le contexte : la décentralisation ; problèmes et questions subsistent, car de nombreux points auront des incidences graves et risquent d'être traités différemment selon les régions. Une rencontre avec F. Perret est prévue. Une lettre lui sera adressée pour préciser les points à aborder (Direction 107 p. 14).

Commission carrière

Classement des établissements : groupe de travail prévu au ministère à partir du 5 mai. Un gros travail préparatoire est nécessaire. Rappel sera fait aux SA pour les remontées des groupes de travail académiques.

Groupe de réflexion sur l'enseignement supérieur : (corps par corps : construction statutaire et indiciaire). Le groupe pense qu'il faut réfléchir en partant de nous.

Personnel de direction à mi temps thérapeutique : Une lettre du rectorat de Besançon précise à un collègue principal que son adjoint en mi-temps thérapeutique doit 17,5 heures de travail hebdomadaire.

Commission métier

ARTT : la question de l'ARTT des personnels de direction sera reposée avec vigueur. A rapprocher de la circulaire concernant les permanences de vacances. Les personnels de direction ne sont pas concernés par le gardiennage, ni l'astreinte. Le texte est rempli d'incohérences juridiques.

Circulaire concernant les dates des vacances à venir : Sortie tardive et rentrée précoce l'été, donc réduction d'autant de nos vacances.

Enquête exercice du métier : Un compte rendu est publié dans Direction n° 107. Un groupe de travail s'est réuni le

24 mars. Le cadrage du livre blanc est prévu pour le CSN de novembre 2003.

Rencontres A & I les 22 janvier et 19 mars : Les discussions ont surtout porté sur la déclaration de Raffarin à Rouen (décentralisation).

Commission vie syndicale

Attente de contributions académiques pour le CSN

Stages dans les académies : ils ont été organisés de façons différentes selon les académies, nécessité d'en faire un bilan.

Site Web (Annie Prévot) : Une réunion a eu lieu le 26 mars. Nécessité pour 2003-2004 d'une formation des responsables de sites académiques.

CNAECEP (P. Raffestin - C. Petitot) : Climat tendu entre les associations et le ministère (baisse des subventions, journée de l'engagement : dont le succès est mitigé). Nos déclarations de La Rochelle sur la journée de l'engagement (affiches) ont été approuvées. Le CNAECEP a constitué un groupe de travail avec SNPDEN, FCPE, PEEP.

Syndicalisation : une réflexion et une action sont à conduire dans plusieurs académies.

Laïcité-vigilance-action : le groupe de travail se réunira le 6 mai.

Finances : des propositions sont débattues sur la gestion des comptes académiques. Elle seront présentées en juin au BN élargi aux SA.

Commission pédagogie

Réunion prévue le 12 mai de 18 heures à 20 heures.

Collège unique - alternance - orientation à l'ordre du jour du groupe de travail du 26 mars

Au collège : pas un parcours unique pour tous ; comme propositions : définir un socle commun acquis en fin de scolarité obligatoire (champs généraux et nationaux pour tous) ; favoriser une orientation positive pour tous.

Comme conditions : privilégier l'hétérogénéité, travail avec famille et équipe pédagogique, diversifier les pratiques et les dispositifs pédagogiques avec un cahier des charges bien défini.

Compte rendu de la rencontre avec M. Secretan (ex DAET de Bordeaux) et Y. Trousseau (conseiller du ministre pour la voie professionnelle).

« De temps en temps »

Michel RICHARD

Rencontre où ont été remuées beaucoup d'idées, beaucoup de questions posées par les représentants du ministre. ex : bac pro en 3 ans, licence professionnelle, orientation LP (voie professionnelle et voie technologique). Pas de propositions réelles.

CPGE : phase transitoire pour le recrutement, nouvelle procédure en cours (plus de transparence).

Synthèse en cours des trois années de travail du groupe CPGE.

Participation aux manifestations contre la décentralisation

Appel à prendre part aux manifestations contre la décentralisation. Un SA/SD sera envoyé.

Questions diverses

CNCB : Le Comité de lutte contre le bizutage est transformé en association. Le SNPDEN, en désaccord, refuse d'adhérer à cette association.

Journée CEMEA : 12 novembre à Nantes. La participation d'un membre du BN est souhaité.

Accueil des collègues mutés à l'étranger : jusque là, placé lors du regroupement prévu par le ministère. La demi-journée réservée aux syndicats est refusée cette année. Le BN donne son accord à un accueil de ces collègues au siège.

Personnels basés en Allemagne : Représentants du SNPDEN à la commission à désigner

- Titulaires : Philippe Marie, Max Paties, Colette Guibert, Daniel Bach
- Suppléants : Chantal Collet, Christine Magère, Martine Damien, Michel Gasperment.

CSN : regret des retraités que la commission fin de carrière et retraite ait lieu le matin même de 8 heures à 10 heures, donc proposition pour le prochain BN, la veille en fin d'après-midi.

CSN de novembre : BN : 17 novembre 2003, CSN : 18 et 19 novembre 2003

BN du 21 juin : Il aura lieu au lycée St Louis

En négociant à la suite de la publication du rapport du recteur Blanchet consacré à : « La revalorisation du rôle des chefs d'établissement de l'enseignement secondaire », puis en signant un protocole d'accord relatif aux personnels de direction avec le Ministère de l'Éducation nationale, le SNPDEN inscrit son action dans le sens d'une clarification des missions et des responsabilités confiées aux personnels de direction dans le cadre du service public d'éducation.

Cette clarification prend toute sa dimension au travers d'un référentiel du métier de personnel de direction, dans lequel leurs missions sont décrites et les domaines d'activités liés à cette mission regroupés autour du concept « Diriger l'EPL ».

Ce cadre posé, il n'en demeure pas moins que de nombreux points demeurent en suspens, aux premiers rangs desquels se place la délicate question des conditions d'exercice de notre métier de personnel de direction, que bien évidemment la publication d'un décret en décembre 2001, relatif à notre nouveau statut, n'était pas de nature à régler.

Toutefois, une des préoccupations majeures des personnels de direction consiste à pouvoir bénéficier de conditions leur permettant de réellement remplir leurs missions, et surtout d'avoir du temps pour les effectuer.

Le temps de travail représente donc un enjeu essentiel au regard des transformations du système éducatif depuis 1985, même s'il n'est pas aisé d'identifier les bonnes questions relatives au temps de travail des personnels de direction.

Par ailleurs le temps ne semble plus aujourd'hui un critère suffisant mais toujours nécessaire néanmoins, pour prendre la mesure du travail concrètement et quotidiennement effectué par les personnels de direction.

Les débats menés au congrès de Nantes en mai 2002 ont montré que les conditions de travail au quotidien se situent au cœur des préoccupations des personnels de direction. A ce sujet, l'enquête menée par le SNPDEN a permis de mettre en évidence que le temps moyen de travail des personnels de direction s'évalue à plus de 50 heures hebdomadaires, dont plus d'un quart de ce temps de travail est consacré à effectuer des tâches qui ne révèlent pas de nos missions propres ou spécifiques.

Ceci démontre -s'il en était encore besoin - que nos fonctions sont variées, disparates, et complexes.

Ainsi, au-delà de la continuité du service public qui nous incombe en notre qualité de personnel de direction de l'EPL, l'enquête que nous avons réalisée, met en lumière que nous exerçons une mission dans laquelle le travail est éclaté, morcelé, et scindé en une source d'activités journalières, dont le rapport les unes aux autres demeure souvent très distancié.

Plusieurs éléments concrets viennent souligner cet aspect : la diversité, la discontinuité, la variété des compétences à mobiliser, l'intervention de la hiérarchie et des tutelles, les possibilités de délégations à des collaborateurs, sans oublier la place de plus en plus grande prise par la communication tant interne qu'externe.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des lois dites AUBRY II, et surtout le décret du 25 avril 2000 relatif à l'ARTT dans la fonction publique de l'État, ont rendu les personnels de direction particulièrement attentifs à cette notion d'aménagement de leur temps de travail et légitimé leur aspiration à sa réduction.

Il apparaît que toute avancée significative passe obligatoirement par la détermination d'un équilibre entre charge et temps de travail, puisque les personnels de direction appartiennent bien, selon l'article 11 de la loi Aubry, à la catégorie des cadres dits « autonomes », dont la nature des responsabilités et des missions ne permet pas de prédéterminer la durée de leur temps de travail.

Nous sommes par conséquent en pleine légitimité de vouloir faire reconnaître que les dispositions contenues dans le décret du 29 avril 2002 relatif au Compte Épargne Temps doivent s'appliquer de toute urgence aux personnels de direction sur la base de 22 jours par an.

Enfin il nous apparaît désormais tout aussi légitime de nous voir reconnu « un droit à l'isolement » puisque l'usage massif et intensif des téléphones mobiles, des messageries électroniques et des e-mails entraînent une porosité des temps et des lieux qui se traduit dans les faits par le développement d'un nouveau type d'astreinte particulièrement insidieux et implicite qui estompe progressivement les limites entre vie professionnelle et vie privée.

Pour toutes les raisons qui viennent d'être rappelées et décrites, le SNPDEN s'étonne et maintenant s'indigne très profondément de l'attitude du ministre de l'éducation nationale qui semble faire semblant d'entendre nos demandes d'ouverture de réelles négociations sur ce thème tout en continuant d'en différer la mise en chantier.